



## ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (DocOb) NATURA 2000 « Baie du Mont Saint-Michel »

### Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation et de la Zone de Protection Spéciale

Le 04 octobre 2023, à Pontorson

#### Etaient présents :

Mme AMITRANO Célia, cheffe du service usages, espaces et environnement marins à la DDTM35  
M. ARCHAMBAULT Benoît, chef du bureau des espaces protégés à la DDTM35  
M. BAILLARD Christian, conseiller municipal de Marcey-les-Grèves  
Mme BEAUCHAIS Florence, présidente de l'association des Amis du site de Genêts, de ses environs et de la baie du Mont-Saint-Michel  
M. BEAUFILS Matthieu, personne qualifiée « ornithologie » et représentant bénévole de l'association Bretagne Vivante  
M. BICHON Vincent, vice-président de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie  
M. BION Rodolphe, garde du littoral au Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche  
M. BOUCHET Yves, président du syndicat des guides de la baie du Mont-Saint-Michel  
M. BOULE Nicolas, chambre d'agriculture de la Manche  
M. BOUVIER Renan, représentant de l'association des Amis du site de Genêts, de ses environs et de la baie du Mont-Saint-Michel  
M. BRIERE Alain, maire de Jullouville  
Mme BRUNAUD-RHYN Catherine, maire de Genêts et vice-présidente du Conseil départemental de la Manche  
Mme CASTEL Marie-Reine, administratrice du Groupement Régional des Associations de protection de l'environnement de Normandie et représentante de l'association Manche Nature  
Mme CAULLERY Fanny, responsable des publics et du marketing à l'Établissement public du Mont-Saint-Michel  
M. CHAULEUR Pierre, sous-préfet d'Avranches  
M. CHRETIEN Camille, représentant de l'association de chasse maritime de la baie du Mont-Saint-Michel  
M. CLAVE Jean-Pierre, administrateur mer-littoral au Groupe Ornithologique Normand  
M. CLEMENT Jean-Paul, secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Malo  
Mme DAGORN Charlotte, responsable du pôle transitions écologique et énergétique à la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne  
M. DANIEL Yannick, directeur de la maison de la baie du Mont-Saint-Michel  
Mme DEDIEU Karine, chargée de mission milieu marin à la délégation de façade maritime Manche Est - Mer du Nord de l'Office Français de la Biodiversité  
M. DENOT André, conseiller départemental du canton de Pontorson  
M. DEVOS Alexandre, chargé de mission environnement littoral au service mer et littoral de la DDTM50  
M. DOLO Sébastien, 4<sup>e</sup> adjoint aux travaux, à l'environnement, au risque et à la police municipale à la mairie de Saint-Pair-sur-Mer  
M. DOREY Jérôme, responsable de la mission loi sur l'eau au service mer et littoral de la DDTM50  
M. DESLANDES Jean-Philippe, directeur du Syndicat Mixte Littoral Normand / délégué territorial du Conservatoire du Littoral

Mme DUCOMMUN Laure, chargée de mission mer et littoral à la DREAL Normandie  
Mme GAULTIER Mélissande, chargée de mission mammifères marins au Groupe Mammalogique  
Normand  
M. GAUTIER Gaël, directeur de l'association Al Lark  
M. GOGUEL Bernard, représentant désigné de l'association Bretagne-Vivante - antenne Rance-Emeraude  
M. GRALL Stéphane, maire de Saint-Quentin-sur-le-Homme  
M. GRIVAUD Morgan, chargé de mission Natura 2000 et Ramsar baie du Mont-Saint-Michel au  
Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN) / Conservatoire du Littoral  
M. GUEGUEN Alain, chef de pôle aménagement du territoire à la sous-préfecture de Saint-Malo  
Mme GUILLARD Florence, secrétaire générale de l'association Dinard Côte d'Emeraude Environnement  
Mme GUILLORET Françoise, présidente de l'association Dinard Côte d'Emeraude Environnement  
M. GUYON Gilles, 4<sup>e</sup> adjoint au maire de Saint-Guinoux  
Mme HEMON Audrey, responsable environnement de l'Établissement public du Mont-Saint-Michel  
M. HERNOT Christophe, maire de Céaux  
M. HYACINTHE Fabien, technicien du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne  
M. JACQUOT Marcel, co-président de l'association Agissons pour le climat  
M. JAN Louis, président de l'association Littoral Pêche à Pied  
M. JIGOREL Sébastien, chef de l'unité biodiversité à la DDTM35  
M. KARCZEWSKI Hervé, président de l'association des guides de la baie du Mont-Saint-Michel  
M. LAFON Thibaud, chargé de mission espaces naturels à la DDTM35  
M. LEBAS Pierre, président de l'association les Amis du rivage de la baie du Mont-Saint-Michel  
M. LECHAPT Jean-Paul, personne qualifiée « marais salés »  
M. LECHARTIER Sébastien, conseiller municipal à la mairie de Vains  
Mme LECOMTE Juliane, responsable du site Écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel au Conseil  
départemental de la Manche  
M. LEDARD Michel, chargé de mission mer et biodiversité à la DREAL Bretagne  
M. LEFRANC Hugues, chargé de mission de la Fédération départementale des chasseurs d'Ille et Vilaine  
M. LEPIGOUCHET Jean, représentant de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer  
Mme LEFEVRE PESTEL Olga, cheffe du service Ressources Naturelles à la DREAL Normandie  
M. LE MENTEC Arnaud, directeur mer et littoral à la DDTM35  
M. LIZOT Pierrick, responsable technique au Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche  
Mme MALLET Nathalie, responsable de la coordination des politiques publiques en baie du Mont-Saint-  
Michel à la sous-préfecture d'Avranches  
M. MANSOUR Miloud, maire de Carolles  
M. MAZIERES Sébastien, chargé de développement de la baie du Mont-Saint-Michel à la DDTM50  
M. MENHERT Denis, adjoint du préfet maritime Manche – mer du Nord pour l'action de l'Etat en mer  
M. MEROUR Romain, chargé de mission Natura 2000 au Comité Régional des Pêches Maritimes et des  
Élevages Marins de Normandie  
M. MURIEL Michel, président de l'association des Producteurs d'Agneaux de Pré Salé et vice-président  
de l'association des Éleveurs Utilisateurs du Domaine Public Maritime  
M. NOLLEAU Philippe, conseiller municipal à la mairie du Mont-Saint-Michel  
Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée à l'urbanisme, au logement, à l'aménagement et  
à l'environnement à la mairie de Plerguer  
M. PERRIN Thomas, écologue à la maison de la baie du Mont-Saint-Michel  
M. PIAT Félix, éleveur d'agneaux de pré salé - GAEC des Obiones  
M. PILON Romain, représentant de l'association de chasse maritime de la baie du Mont-Saint-Michel  
M. PIOT Jean, vice-président de l'association Littoral Pêche à Pied  
Mme PERRETTE Morgane, directrice de la transition écologique / animatrice du site Natura 2000 « Côte  
de Cancale à Paramé » à Saint-Malo Agglomération  
M. POITOU Nathan, technicien biodiversité à la maison de la baie du Mont-Saint-Michel  
M. RAPINEL Loeiz, 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie de Val-Couesnon  
M. RIDEL François, maire-adjoint de la commune du Mont-Saint-Michel  
Mme ROBBE Sandrine, adjointe au chef de pôle Mer et Littoral à la DREAL Normandie  
M. SANSON Alexis, maire de Beauvoir  
M. SELLAM David, chef de la mission territoriale de Caen à la Direction Interrégionale de la Mer  
Manche Est - Mer du Nord  
M. SCHRICKE Vincent, personne qualifiée en « ornithologie »

Mme SIMON Laurène, adjointe du bureau Environnement marin - gouvernance des espaces protégés à la Préfecture maritime Manche Est - Mer du Nord  
M. THEBAULT Louis, maire de Pleine-Fougères  
M. TOURY Laurent, maire-délégué à la commune de Carolles  
M. VATTIER Laurent, responsable de l'unité Forêt, Nature et Biodiversité à la DDTM50

**Etaient excusés :**

M. BEUNAY Jérôme, chargé de la valorisation patrimoniale et référent espaces protégés à la DRAC Normandie  
M. BELLANGER Aurélien, responsable du pôle environnement à la Communauté de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel et Conservateur de la Réserve Naturelle Régionale du marais de Sougeal  
M. BIERO Thomas, responsable du pôle Natura 2000 à la Région Normandie  
M. BOURGEOUX Jean-Luc, député d'Ille-et-Vilaine et conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine  
M. CHENY Gildas, directeur de COEUR Emeraude/Syndicat de préfiguration du Parc naturel régional  
M. CLEMENT Bernard, personne qualifiée « milieux continentaux »  
M. COMPAIN Olivier, maire de Miniac-Morvan  
M. DELAUNAY Antoine, conseiller départemental de la Manche / canton d'Avranches  
M. FRAIN Yannick, président de l'association des producteurs d'Ille-et-Vilaine d'agneaux « AOP prés salés de la baie du Mont-Saint-Michel »  
M. GUERLAVAIS David, maire de Dragey-Ronthon  
Mme GUILLAUME Caroline, directrice régionale de la DRAAF Normandie  
Mme HAMON Nolwenn, chargée de mission pêche et aires marines protégées au Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne  
Mme HARDEGEN Marion, déléguée régionale Bretagne du Conservatoire botanique national de Brest  
M. HORN Michel, président de l'association GRAPE Normandie  
M. JONCOURT Yann, chargé d'études à l'Agence de l'eau Seine-Normandie  
Mme JOUE Aurélie, animatrice du SAGE Sée et Côtiers Granvillais au Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin et du SAGE Sélune au Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune  
Mme LE JOSSIC Annaïg, maire de Saint-Pair-sur-Mer  
Mme LEPELTIER Sabrina, ingénieure du génie sanitaire à l'ARS de Normandie  
Mme MARTEAU Mélanie, chargée de mission chiroptères au Groupe Mammalogique Normand  
M. MAUGER Gérard, président du Groupe d'Etudes de Cétacés du Cotentin et des mammifères marins de la Manche  
M. MENARD Gilles, maire de Granville  
M. MICARD Blaise, chef du service patrimoine et gestion des milieux naturels au Conseil départemental de la Manche  
M. NOCQUET Sylvie, directrice du PETR Sud Manche baie du Mont-Saint-Michel  
M. RAPINEL Denis, président de la Communauté de Communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel  
M. ROITEL Olivier, chef du bureau environnement marin - gouvernance des espaces protégés à la Préfecture maritime Manche Est - Mer du Nord  
M. SOULABAILLE Yann, conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine et vice-président du département délégué à la biodiversité, aux espaces naturels sensibles et à l'eau

---

## **Ordre du jour :**

- 1 - Accueil des participants et installation du comité de pilotage (*autorités compétentes administratives*)
- 2 - État de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire (*Syndicat Mixte Littoral Normand, animateur des sites Natura 2000*)
  - Suivi ornithologique sur l'îlot de Tombelaine (*Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche*)
  - Étude sur la fonctionnalité des prés salés (*Syndicat Mixte Littoral Normand*)
  - Identification des reposoirs de phoques en marée haute (*Etablissement Public National du Mont-Saint-Michel - Syndicat Mixte Littoral Normand*)
- 3 - Mise en œuvre du plan d'actions du Document d'objectifs : état d'avancement et chantiers à venir
  - Arrêté de protection de l'habitat naturel des récifs d'hermelles (*DREAL Normandie - DDTM 35*)
  - Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu (*Maison de la baie du Vivier-sur-Mer*)
  - Programmation MAEC 2023-2027 en baie (*Syndicat Mixte Littoral Normand*)
  - Schéma d'intentions paysagères dunes de Dragey – marais de la Claire-Douve (*Syndicat Mixte Littoral Normand*)
  - Vers un règlement d'eau dans le marais de Dol-Châteauneuf (*DDTM 35 – Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne*)
  - Charte N2000 randonnées pédestres sur l'estran (*DREAL Normandie*)
- 4 - Gestion du site Ramsar (*DREAL Normandie*)
- 5 - Articulation avec la démarche UNESCO (*Sous-préfecture d'Avranches*)
- 6 - Questions diverses

*Cf. diaporama téléchargeable sur le site : [littoral-normand.n2000.fr](http://littoral-normand.n2000.fr)*

---

### **1 - Propos introductifs (Co-présidence)**

Vincent BICHON, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Pontorson, accueille l'assemblée dans la salle communale de Pontorson et souhaite la bienvenue au cœur de la baie à l'ensemble des participants. Il souligne les enjeux environnementaux importants, notamment à l'interface terre-mer, dans cette baie concernée aussi bien par les enjeux patrimoniaux qu'économiques. Le dispositif Natura 2000 s'inscrit dans une logique de mise en cohérence entre la protection des espèces et des habitats et le maintien des activités, en particulier la pêche et la conchyliculture, directement dépendantes de la bonne qualité des eaux des bassins versants. Le plan de gestion UNESCO en cours d'élaboration illustre l'enjeu de gérer le public sur ce territoire concerné par des phénomènes de surfréquentation et la nécessité de réorienter les flux touristiques vers l'arrière-pays. Les nombreux zonages de protection en place doivent permettre d'assurer un lien entre nature et culture et non une mise sous cloche du territoire.

Pierre CHAULEUR introduit le Comité de pilotage suite à ce mot d'accueil. Arrivé à son poste de sous-préfet d'Avranches au printemps 2023, il se présente à l'assemblée et remarque la forte participation des représentants du territoire à cette réunion. Il rappelle la gouvernance commune des sites protégés en baie, via les dispositifs Natura 2000, RAMSAR et leur articulation étroite avec le site classé inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce panel de labels et réglementations illustre la volonté collective de préserver ce bien commun qu'est la baie du Mont Saint-Michel. Il remercie enfin le Syndicat Mixte Littoral Normand, opérateur Natura 2000, ainsi que les services de l'Etat en charge du pilotage du dispositif.

Denis MEHNERT, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord chargé de l'action de l'État en mer, excuse l'absence du préfet maritime Marc VERAN qui ne peut être présent aujourd'hui. Il salue l'assemblée et rappelle la gouvernance particulière de ce site. La co-présidence du Comité de pilotage est en effet directement liée à la proportion maritime importante de ce site qui est interdépartemental, interrégional et inter-façade maritime. Il présente ensuite le nouvel arrêté inter-préfectoral de composition des membres du Comité de pilotage révisé le 14 septembre 2023. Cette instance est mutualisée pour la Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux), la Zone Spéciale de Conservation (directive Habitats Faune-Flore) et le périmètre Ramsar.

Olga LEFEVRE PESTEL rappelle l'investissement des DREAL sur les sites Natura 2000 qui constituent des réservoirs essentiels de biodiversité. Certes, la dernière réunion du Comité de pilotage en baie du Mont Saint-Michel remonte à 2019, mais cela s'explique par la priorité fixée par l'Etat de doter d'ici 2026 l'ensemble des sites Natura 2000 encore orphelins d'un document d'objectifs opérationnel. La stratégie nationale des aires protégées vise en effet une gestion intégrée des territoires terrestres et maritimes, notamment dans le contexte du changement climatique.

Laure DUCOMMUN présente l'ordre du jour et rappelle les grandes dates des deux sites Natura 2000 de la baie dont le premier Comité de pilotage a été réuni en 2006. Le Document d'objectifs est à présent dans sa seconde phase d'animation, suite à l'actualisation du plan d'actions approuvé par le dernier Comité de pilotage d'octobre 2019. Une cartographie actualisée des habitats Natura 2000 sera restituée au premier semestre 2024 et permettra de compléter l'analyse de l'évolution des végétations depuis la première cartographie datant de 2008. Elle pourra alimenter la révision future du Document d'objectifs des sites Natura 2000 de la baie pour les habitats d'intérêt communautaire.

Morgan GRIVAUD présente un visuel d'une partie des 52 espèces et 50 habitats d'intérêt communautaire ayant permis le classement de la baie. Il précise qu'au cours du Comité de pilotage, un certain nombre de structures qui concourent à préserver le patrimoine naturel protégé de la baie seront conviées à présenter leurs travaux et études. Ce réseau de structures partenaires est essentiel pour la bonne mise en œuvre des objectifs Natura 2000 sur des sites aussi grands (47 672 ha pour la Zone de Protection Spéciale et 39 480 ha pour la Zone Spéciale de Conservation).

## **2 - Etat de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire**

### **➤ Suivi ornithologique sur l'îlot de Tombelaine (*Rodolphe BION - SyMEL*)**

Rodolphe BION présente les actions de suivi ornithologique mises en œuvre sur l'îlot de Tombelaine. Il déploie un nouveau protocole de suivi des populations de Goélands, Aigrettes garzette et Hérons garde-bœufs depuis 2 ans. Un suivi fin de l'ensemble des nichées est réalisé par photo-identification principalement depuis l'extérieur de l'îlot notamment en période de forte sensibilité au dérangement (juin-juillet). Le traitement de ces photos par le logiciel QGIS permet ensuite de géolocaliser la présence des couples et nids des différentes espèces sur l'îlot.

On observe une chute marquée des effectifs de Goélands en 2023, probablement liée à la grippe aviaire de 2022 qui a engendré une forte mortalité en baie, mais également à la météo voire à une prédation favorisée par l'avancée des prés salés depuis Genêts. L'accès au site est ainsi très facilité, même à des marées de coefficients moyens (60/70). Concernant les populations d'Ardéidés, on observe une proportion de plus en plus importante des nids de Hérons garde-bœuf aux dépens de ceux d'Aigrettes garzette. Il est cependant parfois difficile de distinguer les nids de ces deux espèces.

Des suivis opportunistes du Faucon pèlerin sont également menés pour cette espèce qui niche régulièrement sur l'îlot depuis quelques années.

Morgan GRIVAUD conclut la présentation en informant l'assemblée de la concertation menée avec la mairie de Genêts, qui a pris depuis 2015 un arrêté municipal interdisant l'accès à l'îlot en période nidification, du 15 mai au 31 juillet. Depuis 3 ans, une prolongation de la fermeture liée aux nichées plus tardives repousse la date de réouverture au 1<sup>er</sup> septembre.

Pierre CHAULEUR remercie Rodolphe BION et souligne l'importance de présenter des éléments factuels et concrets.

Catherine BRUNAUD-RHYN précise qu'un arrêté complémentaire pourra être envisagé dans les deux années à venir dans le cadre de travaux de stabilisation des vestiges archéologiques, sous l'égide de la DRAC. Elle souligne par ailleurs l'importance du travail collaboratif avec le SyMEL et l'animateur Natura 2000 pour justifier la prolongation de la fermeture de l'îlot de Tombelaine.

Morgan GRIVAUD précise que les photos des jeunes poussins visibles sur le diaporama ont été prises juste en surplomb du sentier d'accès au pic de la Folie. Il explique qu'une détérioration importante au-dessus et en-dessous du début du sentier rendent l'accès au site particulièrement dangereux à ce jour. Les travaux à venir sous l'égide de la DRAC devraient permettre de stabiliser ces zones d'éboulement.

➤ **Etude sur la fonctionnalité des prés salés (Morgan GRIVAUD - Conservatoire du littoral / SMLN)**

Morgan GRIVAUD présente une étude pluridisciplinaire menée sur une partie des prés salés de la baie en 2021-2022. Le Conservatoire du littoral a été lauréat d'un appel à initiatives de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne relatif à la biodiversité marine et à l'interface terre-mer. Un groupement de plusieurs structures expertes ont ainsi étudié la faune et la flore spécifiques de ces habitats, venant améliorer la connaissance de la fonctionnalité des prés salés selon les différents modes de gestion mis en œuvre. Il s'agit de la première étude multidisciplinaire sur les prés salés de la baie.

Après avoir rappelé les protocoles déployés pour l'étude des oiseaux nicheurs (Bretagne Vivante / GONm), des arthropodes (Gretia), de la flore (Conservatoire Botanique National de Brest), des poissons marins (Museum National d'Histoire Naturelle / Université de Rennes) et de la composition du sol (Labocea), Morgan GRIVAUD détaille la synthèse de ces analyses et les perspectives à envisager pour la suite.

Un équilibre est à rechercher pour favoriser des activités de pâturage et de fauche viables économiquement et suffisamment extensives pour favoriser la diversité des habitats. Des pratiques trop intensives tendent en effet à banaliser les milieux. Ces résultats ont notamment orienté la nouvelle programmation des mesures agro-environnementales, présentée plus tard au cours de la réunion.

Concernant les autres fonctionnalités écologiques de cet habitat, un équilibre est à rechercher entre la gestion de l'extension du Chiendent maritime et le maintien de surfaces suffisantes, favorables à la nidification et à la quiétude des passereaux.

La proportion de recouvrement des prés salés par la mer n'a pu être déterminée dans cette étude et ne permet pas de conclure sur l'origine de la continentalisation observée sur plusieurs secteurs de prés salés. De nouvelles études pourront être envisagées pour mieux comprendre les mécanismes en œuvre et optimiser la gestion de ces habitats, qui constituent les plus grandes surfaces de prés salés en France.

Les rapports d'expertises et la synthèse de l'étude sont disponibles sur le site :

<http://littoral-normand.n2000.fr/>

Vincent BICHON interroge la fonctionnalité des prés salés en tant que réservoir à petits crustacés (*Orchestia*) qui permettent de nourrir les bars et qui se réfugient en particulier dans l'obione. Il demande s'il est possible de faire des comparaisons avec les mangroves en termes de fonctionnalité écologique ?

Morgan GRIVAUD indique qu'effectivement certains scientifiques font cette comparaison au regard de la matière organique produite par le système prés salés et qui bénéficie à la chaîne alimentaire marine. Les obionaires produisent beaucoup de matière organique, au même titre que le chiendent maritime, mais présentent la particularité d'être beaucoup plus dégradables par les micro-organismes comme les *Orchestia*. Des mesures spécifiques pour préserver les surfaces d'Obione faux-pourpier sont d'ailleurs mises en œuvre dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) souscrites par les éleveurs de prés salés. Ces aides européennes aidant à la mise en œuvre de pratiques adaptées aux enjeux écologiques ont permis de développer des zones d'exclos permanent ou temporaire sur les obionaires, qui sont sensibles au piétinement.

Yannick DANIEL indique qu'il a été surpris d'apprendre qu'aucun bar n'a été retrouvé dans les chenaux au cours de cette étude.

Morgan GRIVAUD répond qu'en effet, seul un bar adulte a été capturé, à la grande surprise du Museum National d'Histoire Naturelle qui suit depuis plusieurs années les prés salés de la baie et n'a pas d'explication à ce jour. Pour autant, plusieurs remontées d'informations confirment la présence de jeunes bars en d'autres points de la baie sur la même période.

Yannick DANIEL exprime qu'il serait intéressant d'étudier le lien trophique entre les *Orchestia* et les bars.

➤ **Identification des reposoirs de phoques en marée haute (Audrey HEMON - Etablissement Public National du Mont-Saint-Michel / Morgan GRIVAUD - Conservatoire du littoral/SMLN)**

Audrey HEMON présente les actions de suivis de la colonie de phoques en baie. L'année 2022 a ciblé aussi bien les suivis habituels à marée basse, que des suivis complémentaires au cours de la marée haute. L'objectif étant de déterminer quelles zones sont utilisées par les phoques en fonction des coefficients et phases de marée et d'identifier le potentiel d'interaction avec les usages humains sur ces secteurs.

Les phases de repos des phoques sont essentielles pour leur métabolisme, sachant qu'ils sont plus particulièrement vulnérables des mois de juin à fin septembre, au cours desquels vont se succéder la gestation, la mise-bas, l'élevage des jeunes puis la mue des adultes. Au cours de cette période, la quiétude sur les reposoirs est donc essentielle pour la colonie. On observe d'ailleurs une augmentation progressive de l'usage des reposoirs sur cette période, jusqu'à un maximum en septembre.

La localisation des reposoirs diffère entre la marée haute et la marée basse, la hauteur de l'eau limitant les zones émergées et contraignant les individus à se rapprocher du littoral, augmentant le risque de dérangement par les activités humaines. Les suivis menés démontrent une utilisation moins fréquente des reposoirs à marée haute que ceux de marée basse, les reposoirs utilisés à marée haute étant plus proches des terres, ils sont donc plus exposés aux interactions avec les autres usages de la baie. Il est suggéré en outre de revoir la définition du périmètre de la charte des randonnées pédestres et équestres de la baie pour intégrer les zones de quiétude des phoques à marée haute.

La colonie présente une progression assez marquée depuis ces dernières années, mais par étapes, et surtout un fort taux d'échouage. Plusieurs facteurs peuvent être envisagés aussi bien naturels que liés aux activités humaines mais posent la question de la pérennité de la colonie à long terme. Les échouages de jeunes non sevrés sont notamment très importants et nécessitent l'intervention des bénévoles du réseau national échouage (RNE), avec les services de secours et d'intervention en baie. Les correspondants du RNE sont les seuls habilités à intervenir et à même de se protéger vis-à-vis des risques sanitaires potentiels pour l'humain.

Morgan GRIVAUD précise à ce sujet que plusieurs formations à destination du grand public mais également des services de secours ont été dispensées au cours des derniers mois, notamment concernant l'utilisation d'aéroglisteurs dans la baie lors de leurs entraînements. Un travail de sensibilisation des usagers aériens sera également mené prochainement au regard de l'augmentation de l'activité de survol en baie.

Suite à ces présentations un temps d'échanges complémentaire est proposé à l'assemblée.

Bernard GOGUEL demande si la nouvelle cartographie des habitats concerne également les prés salés. Au vu des fortes évolutions observées, il semble en effet essentiel de suivre précisément l'évolution de ces surfaces.

Sandrine ROBBE répond que la nouvelle cartographie concerne l'ensemble des espaces terrestres et du schorre sur la totalité du périmètre de la Zone Spéciale de Conservation. La cartographie est réalisée selon le protocole de la fédération des conservatoires nationaux botaniques comme cela avait été effectué en 2008. Des éléments de comparaison de l'évolution des surfaces des habitats et de leur état de conservation seront donc disponibles.

Morgan GRIVAUD complète en citant un rapport de stage de 2019 réalisé par un étudiant de Caen qui a précisément évalué les évolutions de surfaces des herbues en baie. Par ailleurs, dans le cadre de la mise à jour des MAEC, l'animateur Natura 2000 a redélimité exhaustivement les surfaces de prés salés pâturés en baie. Un équilibre relatif des surfaces semble s'opérer entre érosion et accrétion, à l'exception de l'herbu de Genêts qui s'agrandit fortement et de l'herbu de l'ouest normand (Beauvoir) qui subit de fortes érosions du Couesnon.

Bernard GOGUEL indique que Bretagne Vivante surveille les populations de sternes, dont certaines semblent avoir été décimées par la grippe aviaire (île aux moutons dans les Glénan notamment).

Michel LEDARD précise que la grippe aviaire a surtout touché les sternes dans le sud Finistère décimant 2000 poussins, mais pas l'intégralité des colonies. La réserve des Sept îles a également été touchée en 2022 avec près de 50% de mortalité de la plus grande colonie nationale de Fous de Bassan.

Renan BOUVIER s'inquiète de la sédimentation du nord-est de la baie entre la côte et Tombelaine. On y observe moins de coquillages qu'avant étant donné l'élévation du niveau du sol ce qui laisse craindre une forte érosion de la biodiversité.

L'installation des prés salés, favorisée par les conséquences des travaux du Rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel tend à figer le paysage sur ce secteur et à en accélérer la continentalisation.

Il mentionne par ailleurs les survols à basse altitude de plus en plus nombreux, aussi bien civils que militaires. Ces activités engendrent un dérangement certain des populations de phoques et d'oiseaux. La démocratisation de ces usages devient une réelle problématique en baie.

Denis MENERT indique qu'il serait intéressant de disposer d'un historique de ces survols pour en assurer le traçage.

Il conclut ce volet de la réunion en soulignant l'importance de ces opérations, qui participent à la protection des enjeux écologiques majeurs de la baie et pour lesquels l'État porte une responsabilité particulière à l'échelle de la façade maritime : les oiseaux marins nicheurs, les prés salés et les phoques.

Les actions présentées sont en cohérence avec les objectifs affichés dans le document stratégique et le plan d'action « aires protégées » 2022-2024 de la façade Manche Est - mer du Nord.

### **3 - Mise en œuvre du plan d'actions du Document d'objectifs**

Laure DUCOMMUN rappelle la structuration du plan d'actions actuel du Document d'objectifs, actualisé en 2019 et simplifié en 5 actions et 41 opérations. Elle présente l'état d'avancement des opérations : 76% ont été engagées ou menées à bien depuis 2019 et plusieurs seront engagées très prochainement.

#### **➤ Arrêté de protection de l'habitat naturel des récifs d'hermelles (*Sandrine ROBBE - DREAL Normandie / Thibaud LAFON - DDTM 35*)**

Sandrine ROBBE et Thibaud LAFON présentent un point d'étape sur le projet de protection des récifs d'hermelles de la baie. Ces formations, qui constituent les plus grandes constructions animales d'Europe, ne bénéficiaient jusqu'à présent d'aucune protection réglementaire, faute d'outil adapté. Suite à de fortes dégradations en 2017 du récif de Champeaux par des actions de dragage, la recherche d'un dispositif de protection a été ciblée dans le plan d'actions actualisé du DocOb. La création récente de l'outil Arrêté de protection des habitats naturels (APHN) permet dorénavant de protéger ce type de milieu. Une concertation locale impliquant l'ensemble des acteurs concernés a été menée en Manche et en Ile-et-Vilaine par la DREAL Normandie et la DDTM 35, sur la base d'un dossier technique et scientifique élaboré par l'opérateur Natura 2000. Les projets d'arrêtés définissent deux périmètres de protection résultant de la consultation locale et de la validation des experts scientifiques, le premier correspondant au récif de Saint-Anne et le second aux récifs côtier et du large de Champeaux. Pour ces deux secteurs, des dispositions réglementaires cohérentes voire communes pour la plupart sont proposées afin d'interdire ou de réduire les pressions s'exerçant sur les récifs.

Plusieurs phases de consultations obligatoires et recommandées sont en cours, avant de soumettre les deux projets d'arrêtés en consultation publique. L'objectif est de pouvoir mettre les textes d'arrêtés à la signature des préfets compétents en fin d'année 2023, début 2024.

Le Comité de pilotage Natura 2000 et Ramsar constituera le comité de suivi des deux APHN.

➤ **Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu (*Yannick DANIEL - Maison de la baie du Vivier-sur-Mer*)**

Yannick DANIEL présente les actions de suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu menées par la maison de la baie du Vivier-sur-Mer. Depuis deux ans, des volontaires en service civique sont engagés pour effectuer les suivis et la sensibilisation des usagers du littoral et riverains au niveau des cordons coquilliers de la baie, zone de nidification préférentielle de l'espèce. La baie brétilienne constitue l'un des principaux sites de nidification en Bretagne pour le gravelot, avec 70 couples recensés en 2023. Menacée par les usages humains et la prédation, les suivis ont permis de quantifier les succès et échecs de reproduction de l'espèce et de constater des dégradations volontaires d'enclos et cages censés protéger les nids. Cette situation nouvelle en baie est particulièrement inquiétante au vu de la responsabilité de la baie pour la préservation de cette espèce. Les protections physiques ont toutefois permis d'améliorer le succès de reproduction, avec encore des marges d'amélioration pour les échecs dont les causes restent pour la plupart inconnues. Une surveillance accrue en période sensible et la pose de piège-photos sont évoquées pour les suivis futurs.

Yannick DANIEL présente également le projet Baie propre qui devrait être validé prochainement avec des financements FEAMPA et l'autorisation de la DDTM35. Ce dispositif permettra à la maison de la baie de coordonner les actions de ramassages de déchets, nombreuses sur le littoral brétilien, mais non organisées et potentiellement destructrices pour les couples de gravelot en période de nidification.

Sébastien JIGOREL informe l'assemblée qu'une concertation sera initiée début 2024 pour définir un outil de protection réglementaire des cordons coquilliers, habitat où niche principalement le Gravelot à collier interrompu en Ille-et-Vilaine. L'outil de protection envisagé est un arrêté de protection de biotope, destiné à la protection des espèces protégées, et impliquera un processus de concertation locale similaire à celui entrepris pour la définition de l'arrêté de protection des habitats naturels pour les récifs d'hermelles.

➤ **Programmation MAEC 2023-2027 en baie (*Morgan GRIVAUD - Conservatoire du littoral / SMLN*)**

Morgan GRIVAUD présente la déclinaison de la nouvelle programmation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en baie du Mont Saint-Michel. Ce dispositif financier européen soutient les agriculteurs mettant en place des pratiques respectueuses de l'environnement. Quatre territoires sont concernés dans cette nouvelle programmation :

- ✓ Le bassin versant de la Sée, opérateur : Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie
- ✓ Le bassin versant du Couesnon, opérateur : Syndicat du bassin versant du Couesnon
- ✓ La région des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne, animateurs : Eau du Pays de Saint-Malo et Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- ✓ Marais salés normands et bretons, opérateur : Syndicat Mixte Littoral Normand

Un focus est fait sur les engagements proposés sur les marais salés avec les trois associations pastorales de la baie, comprenant notamment des mesures de pâturage dirigé ou d'exclos temporaires et de gestion de surfaces à Chiendent maritime.

➤ **Schéma d'intentions paysagères dunes de Dragey – marais de la Claire-Douve (*Morgan GRIVAUD - Conservatoire du littoral / SMLN*)**

Morgan GRIVAUD présente un projet porté par le Conservatoire du littoral dans le secteur des dunes de Dragey et du marais de la Claire-Douve. Ce territoire directement soumis aux aléas du changement

climatique devrait fortement évoluer au cours des prochaines années et décennies. Une étude paysagère visant à anticiper ces évolutions et proposer des axes d'évolution des usages et pratiques sera réalisé selon la méthode du schéma d'intentions paysagères. Ce processus vise à associer étroitement les acteurs du territoire via une co-construction du projet paysager.

Ce projet débutera dans les prochaines semaines et aura également pour vocation de proposer des évolutions possibles concernant les problématiques d'usages sur ce territoire.

Par ailleurs, le SyMEL initiera prochainement une étude agricole visant à étudier les systèmes d'exploitation des usagers des parcelles du Conservatoire du littoral afin d'analyser leur capacité à s'adapter aux processus d'érosion dunaire et de salinisation du marais.

➤ **Vers un règlement d'eau dans le marais de Dol-Châteauneuf (Sébastien JIGOREL - DDTM 35 / Fabien HYACINTHE - Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne)**

Sébastien JIGOREL présente le contexte actuel du marais de Dol-Châteauneuf et explique pourquoi les services de l'Etat souhaitent voir élaborer un règlement d'eau sur ce territoire. Cet outil établira les règles d'usage et de partage de l'eau tout en assurant la sécurité des populations vis-à-vis du risque inondation, la préservation des enjeux de zones humides, de la biodiversité mais aussi des activités économiques.

Fabien HYACINTHE présente le rôle du SBC Dol, structure technique animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, en charge de plusieurs volets de la compétence Gemapi et animatrice de la réflexion autour du règlement d'eau. Les spécificités de ce vaste territoire, situé sous le niveau de la mer et au maillage hydrographique dense, nécessite de réaliser une étude fine de chacune des composantes évoquées. Un bureau d'étude initiera ce travail de diagnostic dans les prochaines semaines.

➤ **Charte Natura 2000 « Randonnées pédestres et équestres sur l'estran » (Laure DUCOMMUN – DREAL Normandie)**

Laure DUCOMMUN présente les actualités relatives au volet « Randonnées équestres et pédestres sur l'estran » de la charte Natura 2000. Une réunion à l'attention des guides attestés en petite baie a été organisée en sous-préfecture d'Avranches afin de rappeler les évolutions de la charte validée au Comité de pilotage d'octobre 2019. À l'issue de cette réunion, 12 nouvelles souscriptions ont été signées portant à un total de 13 guides attestés à ce jour. Un macaron Natura 2000, financé par la DREAL Normandie, sera prochainement proposé aux guides engagées dans la charte, afin de valoriser cet engagement.

Pierre CHAULEUR incite le maximum de guides à ratifier cette charte et rappelle que leur formation et leur attestation dispensées par la sous-préfecture d'Avranches intègre la prise en compte des enjeux environnementaux de la baie. La charte est l'occasion de valoriser ce savoir-faire, mais aussi que les guides s'intègrent dans une démarche collective.

Suite à ces présentations, un deuxième temps d'échanges est proposé à l'assemblée.

Pierre LEBAS exprime plusieurs remarques au nom de l'association des Amis du rivage de la baie. Il rappelle le retard pris pour la validation de l'arrêté de protection des habitats naturels sur les récifs d'hermelles et espère que les délais seront tenus pour la future réglementation relative aux cordons coquilliers et zones de nidification du Gravelot à collier interrompu. Il demande par ailleurs l'élaboration d'une newsletter régulière sur l'état d'avancement du document d'objectifs, la tenue d'un Comité de pilotage tous les 4 ans n'étant pas suffisante pour informer les acteurs de la baie. Il souligne que le dérangement des écosystèmes par les usages humains avait déjà été abordé lors du CoPil de 2019, mais que pour autant, les atteintes à la biodiversité se sont depuis démultipliées en baie, via une pression du public de plus en plus forte.

Il demande l'édition de plaquettes et de documents de communication dans le cadre d'un plan d'information et de sensibilisation des usagers mais aussi d'une meilleure prévention de la police environnementale pour réguler les pressions sur le domaine public maritime (DPM) et le littoral. Il alerte sur les stationnements illégaux toujours existants sur le DPM brétilien de la baie et interpelle les

communes concernées. Il rappelle que les diverses fêtes et aménagements associées au domaine public ont été déplacées dans le département de la Manche et souhaite une réciprocité en Ille-et-Vilaine, et que les engagements à ce sujet soient respectés. Il alerte également sur les trop nombreux déchets conchylicoles retrouvés sur les littoraux de la baie qui nuisent à l'image d'un territoire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. La priorité doit être portée à l'information, la sensibilisation et la prévention. Enfin, il rappelle la problématique des chiens non tenus en laisse sur le DPM qui sont un facteur notable de destruction des nids d'oiseaux et de dérangement de la biodiversité.

Une personne de l'assemblée indique que des travaux sont en cours pour enlever les parkings illégaux sur le DPM.

Sébastien DOLO souligne le besoin d'identifier la future zone réglementée des hermelles de Champeaux à l'aide de balises, afin de faciliter les actions de sensibilisation et de prévention de la police de l'environnement. A ce jour, de nombreux bateaux circulent sur ce secteur en totale méconnaissance de la présence de formations récifales. Il informe de la présence de nids de Gravelot à collier interrompu dans l'estuaire du Thar et est intéressé par les systèmes de protection des nids présentés par la maison de la baie du Vivier-sur-Mer. Enfin, il rejoint le propos précédent concernant le problème des chiens qui représente une pression majeure et difficile à gérer pour la police communale.

Morgan GRIVAUD indique que la signalétique autour des hermelles a bien été envisagée, avec quelques limites techniques. Des perches nécessiteraient de mesurer une hauteur de plusieurs mètres au vu du marnage sur ce secteur, ce qui serait incompatible avec la préservation paysagère. Des bouées pourraient être envisagées, avec la validation des phares et balises, mais endommageraient les récifs proches à marée basse, au vu de la longueur de chaîne nécessaire.

Concernant les gravelots, il détaille les chiffres de nidification en baie manchoise (dunes de Dragey, havre du Thar) qu'il vient de recevoir de la part du Groupe Ornithologique Normand. Les populations sont plus faibles qu'en Ille-et-Vilaine mais constituent tout autant un enjeu de protection. Il répond à Sébastien DOLO qu'il entrera en contact avec lui concernant la protection demandée pour les nids de gravelot sur sa commune.

Pierre CHAULEUR indique à Pierre LEBAS, qui insiste sur la coordination technique nécessaire entre les services de l'Etat et les collectivités, de ne pas hésiter à faire remonter tout besoin d'amélioration, afin de les transmettre également à la sous-préfecture de Saint-Malo. Il souligne également que le Comité de pilotage d'aujourd'hui réunit beaucoup d'acteurs du territoire, engagement qui serait sans doute moins vrai si le COPIL se tenait tous les ans.

Denis MENHERT prend bonne note des propositions d'amélioration du balisage en mer et en référera aux services concernés.

#### **4 - Gestion du site Ramsar (*Laure DUCOMMUN - DREAL Normandie*)**

Laure DUCOMMUN présente les actualités concernant la mission d'animation du site Ramsar. La première lettre d'information est parue fin 2022 et sera suivie d'une deuxième d'ici la fin de l'année 2023. Bien que ne faisant pas partie des actions inscrites dans le plan d'actions du DocOb, cette lettre d'information a vocation à être annualisée et concourir ainsi à l'information des acteurs de la baie sur les actions réalisées. Suite à la validation de la mutualisation des instances de pilotage Natura 2000 et Ramsar lors du dernier CoPil Natura 2000, une charte de gestion du site Ramsar a été validée en 2022. Elle acte l'utilisation de la gouvernance et des outils Natura 2000 pour le site Ramsar de la baie, et désigne le Syndicat Mixte Littoral Normand comme organisme coordonnateur et animateur, via le poste de chargé de mission Natura 2000 et dorénavant Ramsar de la baie.

Le DocOb Natura 2000 vaut donc plan de gestion Ramsar pour la baie du Mont Saint-Michel.

Loeiz RAPINEL souligne l'importance de ne pas oublier la partie la plus au sud de la baie dans ces instances. En effet, la commune de Val Couesnon est située sur le territoire d'un troisième PETR et de la sous-préfecture de Fougères. Il souhaite prendre contact rapidement avec l'animateur du site Ramsar pour échanger avec lui sur les sujets liés aux zones humides dans la basse vallée du Couesnon.

## **5 - Articulation avec la démarche UNESCO (Pierre CHAULEUR – Sous-préfet d'Avranches)**

Pierre CHAULEUR fait un point d'information oral sur l'état d'avancement du dossier UNESCO. Les groupes de travail ont rendu leurs propositions fin juin 2022, permettant de poursuivre la phase d'élaboration du plan de gestion. Ce dernier a pris du retard, aussi une nouvelle échéance a été fixée à la fin de l'année 2024.

Vincent BICHON souligne le fait qu'il est difficile d'associer nature et culture dans ce processus. Il indique que les relations ont été compliquées avec la DRAC Normandie, mais se satisfait des très bons échanges avec la DREAL Normandie, notamment lors du plan paysage élaboré en 2019. Il lui semble primordial de ne pas opposer enjeux patrimoniaux et développement socio-économique des territoires. Il est essentiel pour lui que chacun s'y retrouve dans le document produit. La dynamique nouvelle est à poursuivre, malgré le retard pris.

Loeiz RAPINEL a senti une mobilisation forte des services de l'Etat et des élus permettant d'envisager un résultat proche. Les discussions devaient aboutir en juin dernier ; un peu de retard a été pris, mais la dynamique est à nouveau positive. Il est toutefois essentiel de garder le cap afin de conclure ce projet sur cette mandature, car sinon tout le processus sera à reprendre avec de nouveaux élus.

Pierre CHAULEUR indique qu'il est conscient de cette échéance. Plusieurs mois de retard ont été pris, mais il est essentiel de finaliser un document en cohérence avec les objectifs attendus. Il appuie l'importance de ne pas opposer économie et protection du territoire.

Jean LEPIGOUCHET soutient les propos de Pierre LEBAS concernant le besoin d'un Comité de pilotage annuel. Une instance tous les 4 ans n'est pas suffisante. Il s'inquiète de la création d'une nouvelle instance, la MISEN, qui alourdirait encore plus le maillage administratif de la gouvernance des aires protégées. De même, il s'interroge sur les 10% de zones de protection forte annoncées au niveau national et traduites par décret en avril 2022 et dont il n'a pas été question lors de ce CoPil.

Olga LEFEVRE PESTEL précise que la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) existe déjà et ne constitue pas une nouvelle strate administrative. Il s'agit d'une instance départementale interne aux services de l'État en charge de l'environnement et de la gestion de l'eau et de la nature pour définir la programmation de la surveillance et un plan de contrôle des pouvoirs de police en matière d'environnement sur les territoires. Elle explique à Jean LEPIGOUCHET que le décret cité distingue simplement les missions précises de la MISEN de celles des COLDEN, comités en charge des infractions environnementales.

Denis MENHERT explique que les zones de protection forte (ZPF) sont un label et ne constituent pas un nouveau type d'espaces protégés. Ce label viendra appuyer les dispositifs existants ou futurs en répondant, notamment, aux objectifs définis dans les documents stratégiques des façades maritimes. La labellisation de tel ou tel site sera très largement concertée en temps et en heure.

Sandrine ROBBE complète en indiquant qu'en tant qu'aire marine protégée avec une responsabilité particulière pour la protection de certains enjeux écologiques majeurs, la baie du Mont Saint-Michel a effectivement été identifiée pour la labellisation de zones de protection forte. Elle explique que le travail en cours sur les récifs d'hermelles va notamment alimenter les ZPF. Le décret d'avril 2022 précise en effet que certains statuts réglementaires de protection de l'environnement, comme l'arrêté de protection des habitats naturels en cours pour les récifs d'hermelles constituera de facto une ZPF. Il est important de faire la distinction entre les outils de réglementation et la labellisation ZPF. En baie, les bancs sableux, les récifs d'hermelles et les zones de reposoirs à phoques ont ainsi été identifiés comme des enjeux écologiques forts.

Michel LEDARD complète en listant également les cordons coquilliers/zones de reproduction du Gravelot à collier interrompu et les colonies d'oiseaux nicheurs sur l'île des Landes, située au large de Cancale, comme potentielles ZPF.

## 6 - Questions diverses

Vincent BICHON considère que le Comité de pilotage Natura 2000 constitue une belle instance de transversalité et de cohésion entre les démarches portées en baie et remercie la tenue de cette réunion.

Pierre CHAULEUR remercie les services de la DREAL Normandie, du SMLN/Cdl, de la DDTM 35 pour leur implication et l'organisation de cette réunion. Ce type de réunion est important pour passer en revue les actions réalisées.

Il remercie également les intervenants et membres de l'assemblée pour les échanges, et rappelle que le rôle de chacun est important, qu'il s'agisse des guides attestés de la baie, des associations qui passent des messages via cette instance, des habitants et des autres acteurs économiques.

Un site Natura 2000 est un site protégé mais aussi vivant, exceptionnel, qui évolue en permanence à l'image de la baie. Chacun a son rôle à jouer pour étudier la baie, la protéger, anticiper et prévoir ses évolutions. Certes, le dernier Comité de pilotage remontait à 4 ans, mais cela a néanmoins permis de réunir une assemblée nombreuse, ce qui ne serait pas forcément le cas avec une instance plus régulière.

Denis MENHERT s'associe aux remerciements et salue l'organisation de la réunion, notamment par la DREAL Normandie.

*Un article a été publié sur le site internet de la DREAL Normandie au sujet du Comité de pilotage : [Natura 2000 et Ramsar en baie du Mont Saint-Michel : un bilan positif sur les actions menées en faveur de l'environnement ! | DREAL Normandie \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)*